

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF93

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Sas, Mme Simonnet,
 M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau,
 M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy,
 M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff,
 Mme Laernoès, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol,
 Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	51 200 000	0
ARTE France	0	51 200 000
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	51 200 000	51 200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel du groupe Écologiste vise à alerter sur les 51,2 millions d'€ manquants dans la dotation de France Télévisions au PLF25. Les engagements de l'État dans les Contrats d'Objectifs et de Moyens de l'audiovisuel public de 2024 à 2028 semblent en voie de ne pas être respectés, dès la 1ère année.

Les sociétés ont perdu plus de 300 millions d'€ "vrais" depuis la fin de l'indexation de leur financement sur l'inflation en 2017. Les budgets prévus dans le PLF2025 ne répondent pas aux difficultés financières qu'elles connaissent. La rémunération du personnel n'a pratiquement pas bougé depuis les fortes vagues d'inflation de ces dernières années, l'emploi précaire y est encore largement répandu, le matériel usé n'est pas remplacé. Il est à craindre, comme l'ont dénoncé conjointement les députés Gauthier et Bataillon dans leur rapport sur l'avenir des sociétés de l'audiovisuel public que de nouvelles coupes puissent dégrader structurellement le fonctionnement des médias publics et les empêcher de tirer vers le haut l'offre d'information et culturelle audiovisuelle du pays.

Cet amendement vise à investir 51,2 millions d'€ supplémentaires en AP et en CP dans le Programme France Télévisions. Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève en CP et AE 51,2 millions d'€ au programme Arte. Le groupe Écologiste appelle le gouvernement à gager cet amendement afin d'éviter d'en faire reposer le coût sur le programme Arte qui connaît lui-même une coupe budgétaire vis-à-vis de ses contrats d'objectifs et de moyens.